

La France compte 15 millions d'acheteurs en ligne

L'étude, réalisée pour le compte de la Fédération des entreprises de vente à distance (Fevad), auprès de

1.7554 foyers internautes, montre que le nombre d'acheteurs en ligne en France progresse quatre fois plus vite que celui des internautes. Avec 57% d'internautes acheteurs au premier trimestre 2006, contre 47% un an plus tôt, la France arrive en tête en Europe des pays où les internautes se convertissent le plus vite au commerce électronique. Le nombre d'internautes achetant en ligne atteint désormais 15,1 millions, contre 12,48 millions au premier trimestre 2005. Sur un an, la part des acheteurs en ligne parmi les internautes a augmenté de **21%** en France, contre **17%** en Espagne, **6%** en Allemagne, 2% au Royaume-Uni et une stagnation en Italie, indique l'institut de mesure d'audience dans un communiqué. Pour la préparation d'un achat, près d'un internaute sur deux (47%) déclare ainsi avoir consulté un site d'e-commerce au cours des six derniers mois avant de se rendre en magasin. En revanche, avant d'aller acheter sur Internet, **40%** des internautes consultent un catalogue papier et **22%** se rendent en magasin au préalable. D'après Médiamétrie, la croissance des acheteurs en ligne profite surtout au secteur de l'habillement, **41%** des internautes déclarant avoir commandé au moins un article de ce type sur Internet au cours des six derniers mois, contre 28% en 2005. Les internautes qui ont abandonné le catalogue papier justifient leur décision par la capacité à commander à n'importe quel moment (70%) et par la rapidité du canal Internet (69%), indique l'institut. L'étude confirme également le succès du commerce entre particuliers sur Internet, avec une croissance de **22%** sur un an. Près d'un internaute sur deux (48%) déclare ainsi avoir déjà utilisé un site de commerce entre particuliers contre **39%** en 2005. A noter que le ministre du Commerce, Renaud Dutreil, et les principales plates-formes de commerce en ligne entre particuliers ont signé jeudi une charte de confiance, présentant une série de **14 engagements** afin d'encadrer les échanges et de protéger le consommateur.